

Madame la Ministre du Travail
Hôtel du Chatelet
127 rue de Grenelle
75007 Paris

N/Réf. : 2020/JYM-2020-03-16

Paris, le 16 mars 2020

Objet : URGENT- activité partielle pour les salariés intermittents du spectacle

Madame la Ministre,

Dans le contexte actuel d'interdiction de l'ensemble des rassemblements sur le territoire national, nombre d'entreprises du spectacle vivant et enregistré sont contraintes d'envisager le recours au chômage partiel.

Afin de pouvoir sécuriser nos entreprises dans la mise en œuvre de ce dispositif, notre Fédération souhaite que vous puissiez nous confirmer rapidement que le recours à l'activité partielle est possible pour les employeurs de salariés intermittents du spectacle, techniciens ou artistes, engagés sur des CDDU et ce, quelle qu'en soit la durée.

Le cas échéant, nous souhaitons savoir comment sera gérée la spécificité de la rémunération au cachet pour les artistes, tant en termes de déclaration d'activité partielle que d'indemnisation par l'employeur.

Nous nous interrogeons également sur la possibilité de mobiliser le dispositif de chômage partiel pour des CDDU dont l'exécution n'aurait pas encore débutée ou qui n'auraient pas encore été signés mais pour lesquels existerait une promesse d'embauche.

Par ailleurs, les textes précisent que l'employeur doit garantir à minima 70% de la rémunération brute. L'Etat a annoncé qu'il compenserait à 100% pour les entreprises. Nous souhaitons savoir si cette compensation à 100% s'appliquera seulement aux 70% ou pourra aller au-delà si l'employeur décide de garantir davantage. Nous nous interrogeons également sur l'existence d'un éventuel délai de carence.

Enfin, la question se pose de savoir si les périodes d'indemnisation au titre du chômage partiel ouvriront des droits futurs au titre des annexes 8 et 10 du règlement d'assurance chômage, et à quelle hauteur.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos demandes et vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la Fesac,
Jean-Yves Mirski

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JY Mirski".